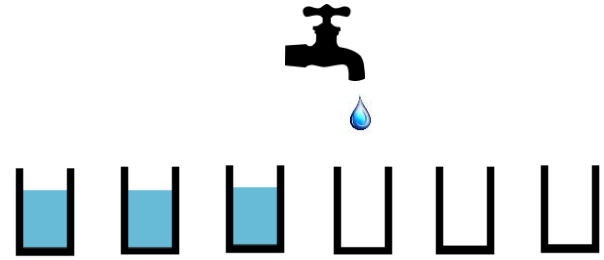
Rapport annuel

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Château-Renard

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai

EXERCICE 2015

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1. Sommaire

1. **CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC** 3
- 1.1. Présentation du territoire desservi 3
- 1.2. Mode de gestion du service 4
- 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
- 1.4. Nombre d'abonnés 4
- 1.5. Eaux brutes 5
  - 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
  - 1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
- 1.6. Eaux traitées 6
  - 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015 6
  - 1.6.2. Production 7
  - 1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
  - 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
  - 1.6.5. Autres volumes 9
  - 1.6.6. Volume consommé autorisé 9
- 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9

2. **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVECE PUBLIC** 10
- 2.1. Modalités de tarification 10
- 2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
- 2.3. Recettes 14

3. **INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE** 15
- 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
- 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 15
- 3.3. Indicateurs de performance du réseau 17
  - 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 17
  - 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
  - 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 18
  - 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 19
- 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 20
- 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.9. Taux de réclamations (P155.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE** 21
- 4.1. Branchements en plomb 21
- 4.2. Montants financiers 21
- 4.3. État de la dette du service 21
- 4.4. Amortissements 21
- 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice **Erreur ! Signet non défini.**

5. **ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE** 22
- 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 22
- 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22

6. **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS** 23

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Château-Renard**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **CHATEAU-RENARD, CONFLANS-SUR-LOING, GY-LES-NONAINS, MELLEROY, SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, SAINT-GERMAIN-DES-PRES**
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☑ Non

Commenté [SG1]:

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☐ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☑ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Nature du contrat : **contrat en affermage**

- Nom du prestataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : **01/07/2013**
- Date de fin de contrat initial : **01/07/2001**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/06/2025**
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert **6 138 habitants au 31/12/2015** (6 157 au 31/12/2014).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

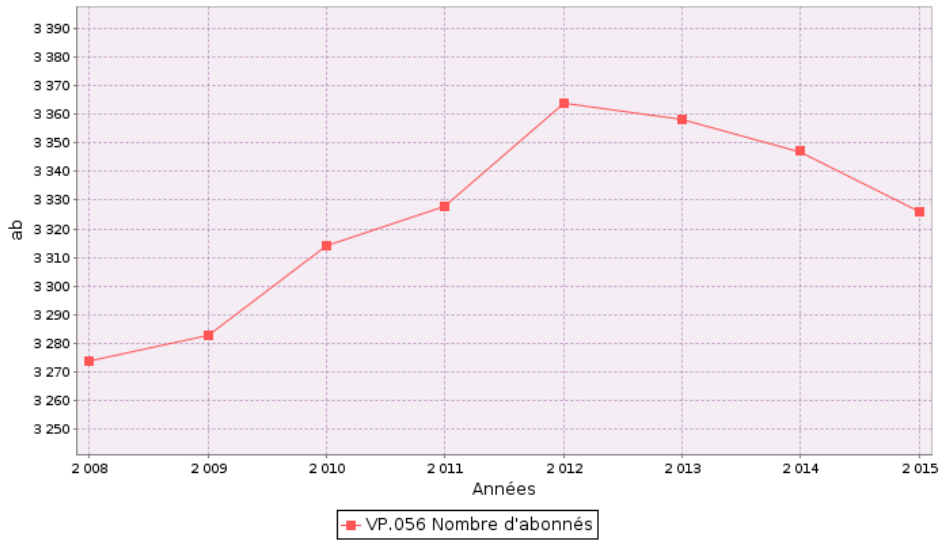
Le service public d'eau potable dessert **3 326 abonnés au 31/12**/2015 (3 347 au 31/12/2014).
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
Total	**3 347**	**3 326**	**0**	**3 326**	**-0,6%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,83 abonnés/km au 31/12/2015 (11,9 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112,28 m³/abonné au 31/12/2015. (129,07 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

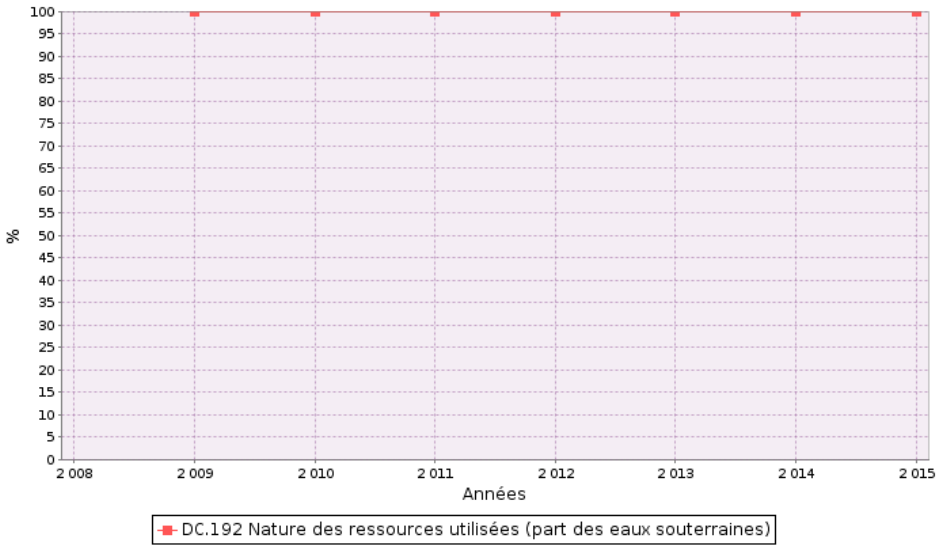


Le service public d'eau potable prélève 531 969 m³ pour l'exercice 2015 (631 960 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
L'Erable : forage F2	331 960	275 000	**-17,2%**
L'Erable : forage F1	300 000	256 969	**-14,3%**
Total	631 960	531 969	**-15,8%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%.**

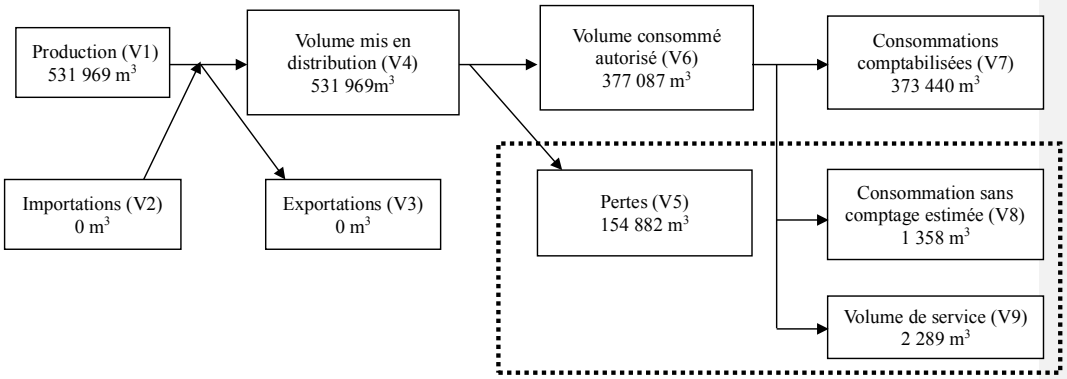


1.5.2 Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eau brute.

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015

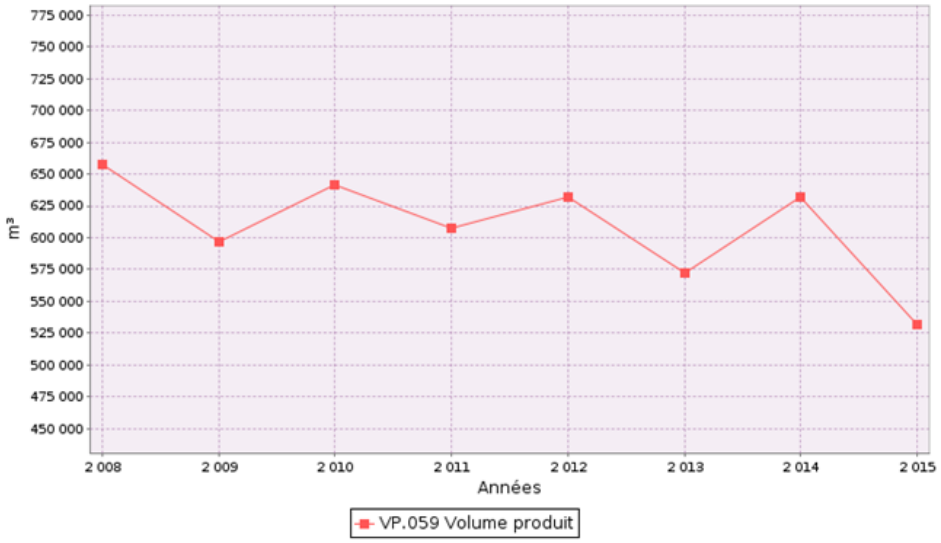


1.6.2 Production

Le service a 2 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
L'Erable : forage F2	331 960	275 000	-17,2%	60
L'Erable : forage F1	300 000	256 969	-14,3%	60
Total du volume produit (V1)	**631 960**	**531 969**	**-15,8%**	**60**



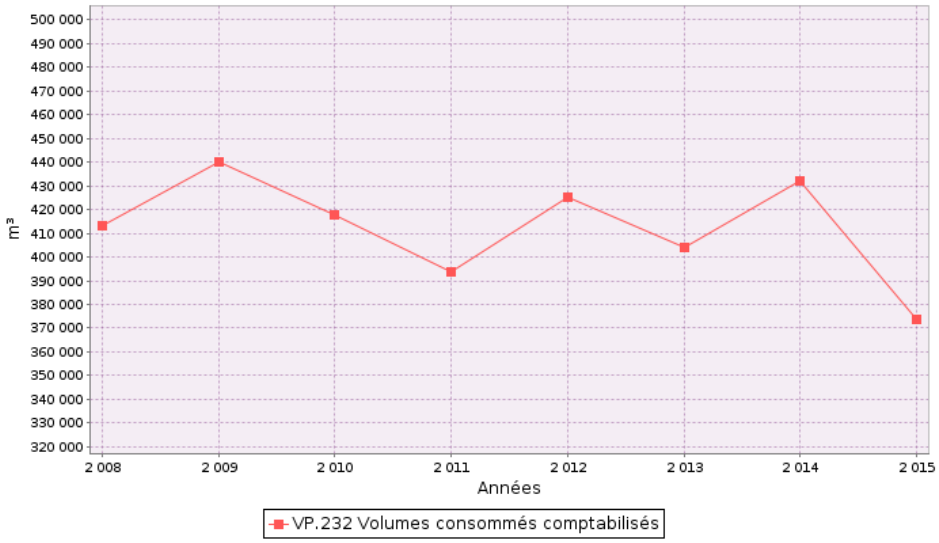
1.6.3 Achats d'eaux traitées

Le service n'achète pas d'eaux traitées.

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	431 992	373 440	-13,6%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**431 992**	**373 440**	**-13,6%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**_0 %**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5 Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**1 568**	**1 358**	**-13,4%**
Volume de service (V9)	**9 444**	**2 289**	**-75,8%**

1.6.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**443 004**	**377 087**	**-14,9%**

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **281,25** kilomètres au 31/12/2015 (281,31 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La grille tarifaire a été modifiée entre 2015 et 2016.

Tarifs		Au 01/01/2015
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	32,13 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,2833 €/m³
Autre : _____		0 €
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement (1) y compris location du compteur	36,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,638 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA (2)	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,11 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m³
	VNF Prélèvement	0 €/m³
	Autre :_____	0 €/m³

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	33,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 500 m³	0,2975 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 500 m³	0,171 €/m³
Autre : _____		____ €
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement (1) y compris location du compteur	38,91 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,656 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA (2)	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,12 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,415 €/m³
	VNF Prélèvement	0 €/m³
	Autre:_____	0 €/m³

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 29/10/2013 effective à compter du 01/11/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable**

Les tarifs concernant la SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base

d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

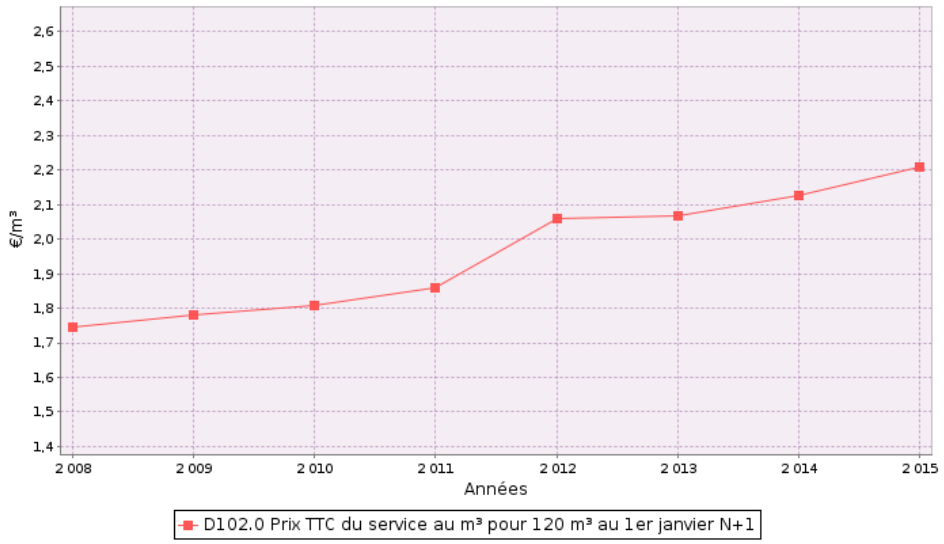
Le service est assujetti à la TVA.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,13	33,74	5%
Part proportionnelle	34,00	35,70	5%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	66,13	69,44	5%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	36,99	38,91	5,2%
Part proportionnelle	76,56	78,72	2,8%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	113,55	117,63	3,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,20	14,40	9,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,20	49,80	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	9,1%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	13,31	13,82	3,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	75,71	78,02	3%
Total	**255,39**	**265,09**	**3,8%**
Prix TTC au m^3	**2,13**	**2,21**	**3,8%**



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

□x annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□x annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 373 440 m^3/an (431 992 m^3/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

__Financement de travaux, augmentation du coût des fournitures…_____

2.3 Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : **648 338,00** € (647 998,00 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	20	1	20	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95%	95%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**110**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

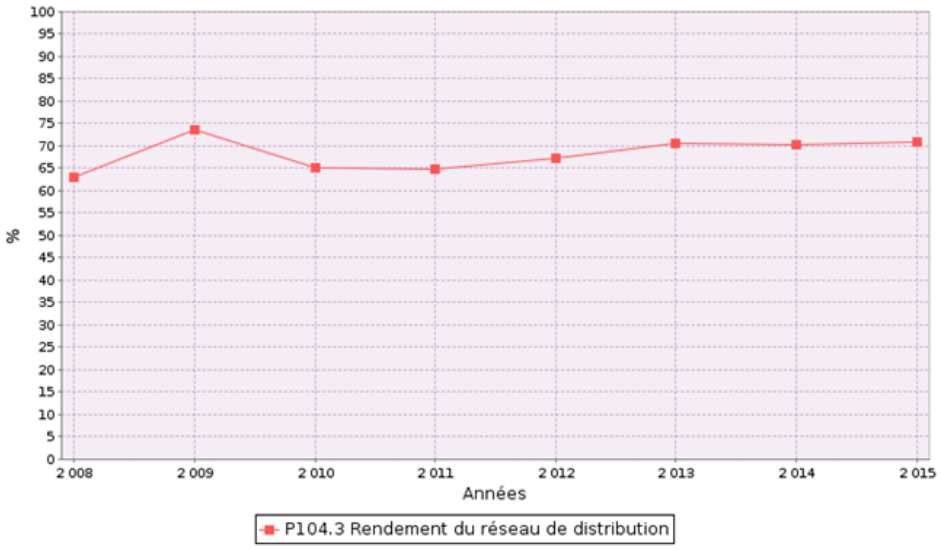
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	70,1 %	**70,9 %**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,31	**3,67**
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,1 %	**68,7 %**



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,6** m³/j/km (1,7 en 2014).

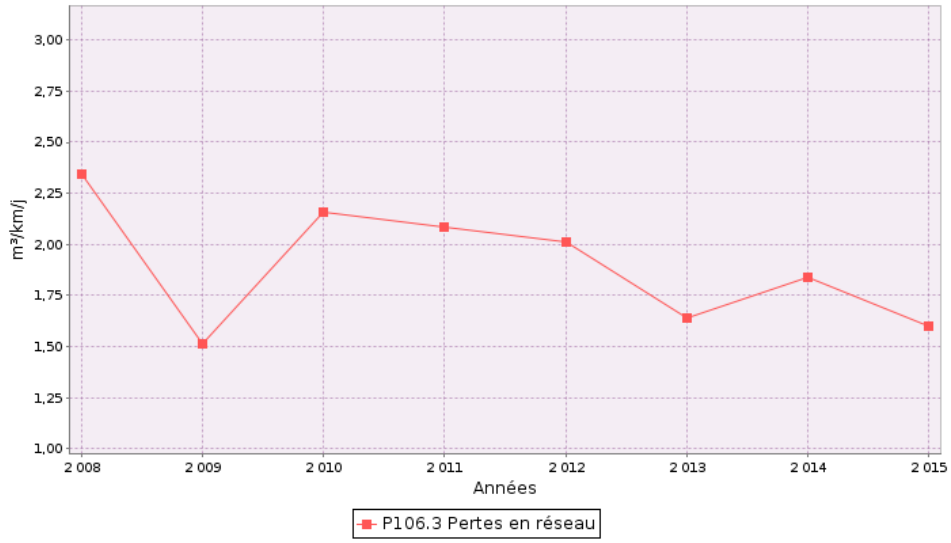
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de **1,6** m³/j/km (1,8 en 2014).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 2,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,16**% (0,16 en 2014).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60%** (60% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

4.2 Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	24 980,00 €	2 280,00 €

4.3 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		893 540,38 €	849 750,68 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	34 252,67 €	35 742,23 €
	en intérêts	41 926,53 €	40 436,97 €

4.4 Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de **155 528,87 €** (127 306,65 € en 2014).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0demanded'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2015 (0 €/m^3 en 2014).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Néant.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 157	6 138
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,13	2,21
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95%	95%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,1 %	70,9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,8	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,16%	0,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0